

**Séance du Conseil de Ville
du 28 avril 2025, à 19 h 00
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 03 / 2025**

1. Communications du Président du Conseil de Ville
2. Appel
3. PV n° 02 du 31 mars 2025
4. Questions orales
5. Promesses d'admission à l'indigénat communal
6. Rapport d'activité 2024 de la Commission de gestion et vérification des comptes
7. Deuxième lecture de la révision partielle du Règlement du Conseil de Ville
8. Réponse à la question écrite 2.02/25 – « Colonie du Creux-des-Biches : des précisions s'il vous plaît », PLR et PVL, M. Pierre Xavier Meury
9. Rapport de réalisation de la motion 5.03/24 – « Un lieu d'étude pour la jeunesse », PSD-JSJ, Mme Leila Hanini (reprise par M. Gaëlle Frossard)
10. Rapport de réalisation de la motion interpartis 5.07/24 – « Ne pas négliger la sécurité des enfants sur le chemin de l'école », Le Centre, Mme Sandra Hauser
11. Divers

1. COMMUNICATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE VILLE

M. Michel Rion, président, ouvre la troisième séance 2025 et adresse ses cordiales salutations au nom du Bureau. Pour le groupe PCSI, il annonce que M. Romain Bucher a été nommé en qualité de suppléant.

2. APPEL

Conseil de Ville

39 membres sont présent-e-s

Mme, M., **Rion** Michel, président, **Maître-Schindelholz** Suzanne, 1ère vice-présidente, **Chiffelle Lachat** Noémie, 2e vice-présidente, **Frein** Patrick, scrutateur 1, **Domont** Christine, scrutatrice 2 (remplacement)

Mme, M., **Ali** Jordan, **Bättig** Dominique, **Berret** Ignace, **Beuret** Serge, **Blaser** Céline, **Bourquard** Maël, **Bruhart** Pierre, **Claude** Steve, **Domont** Pascal, **Etter** Marie-Anne, **Gigandet** Jessy, **Günter** Christophe, **Jardin** Florine, **Kaiser** Alexandre, **Kamber** Thierry, **Kerkour** Khelaf, **Kocher** Nicolas, **Lovis** Jean-François, **Paratte** Julien, **Petermann** Céline, **Riat** Jacques, **Ribeaud** Marc, **Robert-Charrue Linder** Céline, **Rohner** Magali, **Schaller** Olivier, **Schumacher** Sarah, **Sepulveda-Rebetez** Maria Teresa, **Studer** Laurence, **Suvat** Mehmet, **Vollmer** Axalia, **Vollmer** Colin, **Wade** Aliou, **Weissbrodt** Matthieu, **Woudman** Mérene

Excusé-e-s : Mme, M., **Ali** Iskander, **Battilotti** Florian, **Bugnon** Dominique, **Comment** Patrick, **Diallo-Rottet** Baïlo-Hawa, **Frossard** Gaëlle, **Kazi** Asad-Uz-Zaman, **Meury** Pierre Xavier, **Poupon Brêchet** Lisiane

Conseil communal

M. Christophe **Badertscher**, Département de l'énergie et des eaux

M. Damien **Chappuis**, Département de la mairie et de la promotion économique

M. Patrick **Chapuis**, Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et du logement

M. Emmanuel **Koller**, Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics

M. Claude **Schlüchter**, Département de la culture, des sports et des écoles

Secrétariat du Conseil de Ville

Mme Lucie Üncücan-Daucourt

Huissier

M. Philippe Hammel

3. PV N° 02 DU 31 MARS 2025

Le procès-verbal du 31 mars 2025 et sa modification sont acceptés à une majorité évidente, sans avis contraire.

4. QUESTIONS ORALES

M. Jacques Riat, PSD-JSJ, revient sur la question de M. Bättig concernant des indemnités perçues sans base légale, révélant des irrégularités financières. Bien que le maire affirme qu'un règlement est prêt, ses propos laissent entendre le contraire : le texte nécessite encore des clarifications. M. Riat demande donc si le maire peut garantir que ce règlement, essentiel pour encadrer les dépenses, sera transmis au Conseil de Ville à l'automne ?

M. Damien Chappuis, maire, répond que l'Exécutif validera ces prochaines semaines le règlement sur le Conseil communal. Il a également averti la Commission de la mairie que cette dernière sera saisie de ce dossier. Au plus tard cet automne, le Conseil de Ville statuera sur ce règlement

M. Jacques Riat, PSD-JSJ, est satisfait.

M. Matthieu Weissbrodt, CS-POP et VERT·E·S, se réjouit de l'avancement du réaménagement du parc Pré-Guillaume, futur lieu de cohésion sociale. Il s'interroge toutefois sur certains écarts avec les démarches participatives, notamment l'absence de la tyrolienne plébiscitée et du revêtement promis. Le Conseil communal peut-il expliquer ces divergences entre projets participatifs, décisions votées et réalisation ?

M. Emmanuel Koller répond aux deux points soulevés. D'abord, concernant le revêtement du parc : il s'agit d'un sol clair similaire à celui de la place de la Poste. Ce choix, motivé par des raisons économiques, permet un effet similaire sur la gestion de la chaleur. Le revêtement actuel, encore foncé, sera traité pour devenir gris clair. Ensuite, au sujet de la tyrolienne : le concept initial la rendait trop encombrante. Elle a été remplacée par des jeux plus compacts et un espace élargi pour les plantations. La tyrolienne pourrait être réinstallée au parc urbain. L'ouverture du parc est prévue d'ici fin mai.

M. Matthieu Weissbrodt, CS-POP et VERT·E·S, est partiellement satisfait.

M. Christophe Günter, PLR et PVL, remarque qu'un successeur au responsable de la voirie a été nommé. Ce dernier a été recruté à l'interne du personnel, situation que son groupe salue. Son entrée en fonction ne lui est pas connue. Mais par contre, il a pu constater que quelques jours après cette nomination, une offre d'emploi pour une ou un chef-fe d'équipe jardinier a été publiée et que celle-ci sera très certainement repourvue à l'interne mais aussi à un autre poste d'horticultrice ou horticulteur. Alors qu'il est demandé à la Commune de procéder à une réduction du personnel, son groupe est surpris de constater la recherche de nouvelles personnes alors que le nouveau responsable n'a pas encore pu évaluer les besoins. Il demande qui a statué sur la nécessité de cette personne et pourquoi n'applique-t-on pas la règle mise en place, à savoir attendre trois mois avant de réengager quelqu'un.

M. Emmanuel Koller relate que suite au départ du chef de la voirie, une réflexion globale a été menée sur la réorganisation du service. Cela a permis de préciser le cahier des charges du nouveau voyer-chef. Le jardinier-chef s'est montré intéressé par le poste, a été auditionné et l'a repris dès le 1er avril, avec un tuilage de transition avec son prédécesseur. Cette promotion interne a entraîné un effet domino : le jardinier-chef est devenu voyer-chef, le poste de jardinier-chef a été ouvert à candidature et un jardinier interne s'est présenté. Il sera auditionné prochainement. Si sa candidature est retenue, un poste de jardinier se libérera. Une analyse des besoins du service a justifié sa mise au concours à 100 %. Enfin, la réduction des projets d'investissement a permis d'absorber certains besoins. Par exemple, un poste d'adjoint à l'ingénieur communal (50 %) n'a pas été remis en postulation suite à une démission. La réflexion se poursuit donc au cas par cas, sans systématisme.

M. Christophe Günter, PLR et PVL, est partiellement satisfait.

M. Dominique Bättig, UDC, indique qu'un commerçant de Delémont a récemment demandé l'autorisation d'installer une terrasse sur des places de parc devant son établissement. Or, sa demande a été refusée, alors

que d'autres autorisations ont été accordées par le passé. Il demande quels sont les critères, clairs et transparents, pour obtenir un tel permis ? Y a-t-il une analyse quantitative ou qualitative ? L'avis des voisins est-il pris en compte ?

M. Emmanuel Koller répond que lors de l'ouverture des Caves du Château, une séance de conciliation a eu lieu avec les voisins. La convention tripartite entre l'exploitant, la Commune et le voisin en question, stipule qu'il n'y aura pas de terrasse installée devant les caves. Les autorités communales respectent cette convention qui mentionne qu'il n'y aura pas de terrasse devant. L'Exécutif peut entrer en matière avec une alternative, éventuellement dans les jardins et pour l'instant, il est en discussion avec cet exploitant.

M. Dominique Bättig, UDC, est partiellement satisfait.

M. Marc Ribeaud, PSD-JSJ, indique que sa question porte sur le projet du Cras-des-Fourches. Bien que des avis circulent, rien de récent n'apparaît sous "grands projets" sur le site internet de la Ville. Si Delémont offre une pléthore d'appartements de tout genre à louer ou à acheter, il est certainement légitime d'examiner et de suivre les possibilités d'acquérir de nouvelles ou anciennes maisons individuelles et d'envisager que la Ville utilise le terrain du Cras-des-Fourches pour offrir une alternative aux offres des villages alentours. Il souhaite connaître les intentions du Conseil communal.

M. Emmanuel Koller répond que la volonté du Conseil communal est de pouvoir permettre à des familles de construire ou acheter une petite villa ou une maison d'habitation. Le projet de plan spécial sera moins dense que le projet initial mais il respectera quand même les densités minimales prévues par le plan d'aménagement local (PAL). Sur cette parcelle de 10'000 m², la Ville prévoit la construction d'environ 25 logements, de 160 à 200 m², dont des groupes de maisons de deux à trois unités, plutôt de la villa jumelée, avec une hauteur limitée à deux niveaux et un attique. L'Exécutif a prévu trois rangées de bâtiments avec le maintien du secteur de détente et de la place de jeux à côté du verger existant. Il a pour projet de raccorder ce nouveau quartier au chauffage à distance (CAD). Il prévoit aussi une amélioration de la collecte des déchets avec la mise en place d'un écopoint de même qu'un quartier Minergie. Le 12 mars, ce projet a été présenté à la Commission UETP. Le 3 avril, la Ville a rencontré les riverains de ce projet spécial. Suite à leurs remarques, le Conseil communal validera le projet qui sera ensuite envoyé au Canton. Après les vacances d'été, ce dossier finalisé sera présenté à la Commission UETP, à la Commission EE et aussi aux riverains. En septembre 2025, le plan spécial sera validé et le dépôt public débutera en octobre.

M. Marc Ribeaud, PSD-JSJ, est satisfait.

5. PROMESSES D'ADMISSION À L'INDIGÉNAT COMMUNAL

DÉCISION : les promesses d'admission à l'indigénat communal de :

- **Mme Amélie-Sophie DEMARS**
- **Mme Lisa-Sophie DEMARS**
- **M. Michaël-Elliott DEMARS**
- **M. Michel DEMARS et son épouse Mme Nacera Boukheroufa**
- **M. Jan JUNGFER**
- **M. Tomas KADLEC, son épouse Mme Jana Kadlecová et leur enfant Ondrej**

sont acceptées à la majorité évidente, sans avis contraire.

6. RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024 DE LA COMMISSION DE GESTION ET VÉRIFICATION DES COMPTES

Mme Céline Robert-Charrue Linder, CS-POP et VERT·E·S, indique qu'elle n'a rien ajouté au sujet du rapport. Elle se réjouit de recueillir les commentaires, tant sur le fond que sur la forme. Elle remercie ses collègues et la secrétaire pour leur engagement malgré la forte sollicitation. Elle en fait de même pour l'Exécutif et l'Administration communale.

M. Marc Ribeaud, PSD-JSJ, remercie la commission pour son travail. Elle a récemment traité de nombreux cas problématiques dans les affaires communales. Cependant, ces analyses ont rarement débouché rapidement sur des actions concrètes, à l'exception de la motion interpartis 5.08/22 ou de lettres adressées au Conseil communal. Les membres de la CGVC, liés par le secret, se retrouvent souvent impuissants. Pour accroître son efficacité, la CGVC devrait pouvoir porter directement à l'attention du Conseil de Ville – dont elle est issue – les dossiers nécessitant une action ou une correction. Cela inclut, si besoin, la possibilité d'agir publiquement, tout en prévoyant un délai court pour une réponse préalable du Conseil communal, notamment lorsque des intérêts privés sont en jeu. Il ne s'agit pas seulement de répondre par courrier mais d'agir concrètement en cas de défaillance. Il propose que la CGVC soumette au Conseil de Ville une modification de son cahier des charges en ce sens. Lorsque la situation l'exige, il est essentiel de pouvoir porter un problème devant le Conseil de Ville – et donc devant le public – pour que la pression nécessaire permette sa résolution.

7. DEUXIÈME LECTURE DE LA RÉVISION PARTIELLE DU RÈGLEMENT DU CONSEIL DE VILLE

DÉCISION : le principe d'introduction du Conseil des seniors (CDS) dans le règlement est accepté à l'unanimité.

DÉCISION : l'amendement de l'art. 33 al. 2 let. e) (CDS) est accepté à l'unanimité.

DÉCISION : l'amendement de l'art. 36 al. 3 (CDS) est accepté à l'unanimité.

DÉCISION : l'amendement du titre de l'art. 42 (CDS) est accepté à l'unanimité.

DÉCISION : les amendements des alinéas 1 et 2 de l'art. 42 (CDS) sont acceptés à l'unanimité.

DÉCISION : l'amendement de l'art. 40 al. 4 pour la délégation d'une tâche du Bureau au Secrétariat est accepté à l'unanimité.

DÉCISION : l'amendement de l'art. 40 al. 2a pour l'introduction de l'appréciation des rapports de réalisation est accepté par 36 voix contre 1, il y a 2 abstentions.

DÉCISION : l'amendement UDC à l'art. 5 al. 2 est refusé par 33 voix contre 6.

DÉCISION : l'amendement UDC à l'art. 15 al. 4 est refusé par 32 voix contre 6, il y a 1 abstention.

DÉCISION : l'amendement UDC à l'art. 28 al. 2 est refusé par 21 voix contre 14, il y a 4 abstentions.

DÉCISION : l'amendement UDC à l'art. 45 al. 4 est refusé par 32 voix contre 7.

DÉCISION : l'amendement de M. Brulhart à l'art. 57a al. 2 est accepté par 24 voix contre 14, il y a 1 abstention.

8. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.02/25 – « COLONIE DU CREUX-DES-BICHES : DES PRÉCISIONS S'IL VOUS PLAÎT », PLR ET PVL, M. PIERRE XAVIER MEURY

M. Michel Rion, président, dit que le groupe PLR et PVL indique au nom de M. Meury qu'il est satisfait.

9. RAPPORT DE RÉALISATION DE LA MOTION 5.03/24 – « UN LIEU D'ÉTUDE POUR LA JEUNESSE », PSD-JSJ, MME LEILA HANINI (REPRISE PAR M. GAËLLE FROSSARD)

La parole n'est pas demandée.

10. RAPPORT DE RÉALISATION DE LA MOTION INTERPARTIS 5.07/24 – « NE PAS NÉGLIGER LA SÉCURITÉ DES ENFANTS SUR LE CHEMIN DE L'ÉCOLE », LE CENTRE, MME SANDRA HAUSER

La parole n'est pas demandée.

11. RAPPORT DE RÉALISATION DE LA MOTION 5.18/23 – « SYNERGIE ET ÉCONOMIE : INTÉGRER LA COMMISSION QUADRIPARTITE DU CJC-SAS À LA COMMISSION "VIEILLE VILLE" », CS-POP ET VERT·E·S, MME MÉRANE WUDMAN

La parole n'est pas demandée.

12. DIVERS

Il n'y a pas de divers.

Interventions déposées :

- motion 5.03/25 « Un règlement sur les terrasses des établissements publics », Mme Mérane Woudman, CS-POP et VERT·E·S
- motion 5.04/25 « Pour une restructuration efficiente et équitable de la gouvernance de l'organisation et des finances de la commune de Delémont : passons à des mesures concrètes », M. Dominique Bättig, UDC

La séance est levée à 20h00.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La secrétaire :

Michel Rion

Lucie Üncücan-Daucourt